

ÉNERGIE ÉOLIENNE DES MOULINS S.E.C.

Avis de projet *Parc éolien Des Moulins Phase 2*

Déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

24 octobre 2011

TABLE DES MATIÈRES

1	INITIATEUR DU PROJET	1
2	CONSULTANT MANDATÉ PAR L'INITIATEUR DU PROJET	1
3	TITRE DU PROJET	2
4	OBJECTIFS ET JUSTIFICATION DU PROJET	2
5	LOCALISATION DU PROJET	2
6	PROPRIÉTÉ DES TERRAINS	3
7	DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES VARIANTES	3
8	COMPOSANTES DU MILIEU ET PRINCIPALES CONTRAINTES LIÉES À LA RÉALISATION DU PROJET	4
9	PRINCIPAUX IMPACTS APPRÉHENDÉS	5
10	CALENDRIER DE RÉALISATION DU PROJET	5
11	PHASES ULTÉRIEURES ET PROJETS CONNEXES	5
12	MODALITÉS DE CONSULTATION PUBLIQUE	5

LISTE DES ANNEXES

Annexe A Localisation du projet

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception :
	Numéro de dossier :

1 Initiateur du projet

Nom :	Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.	
Adresse :	308, rue Valmont ----- Repentigny (Québec) ----- J5Y 3H6	
Téléphone :	450 585-4539	
Télécopieur :	450 585-5963	
Courriel :	fdekiewit@invenergyllc.com	
Responsable du projet :	M. Frits de Kiewit , directeur développements d'affaires	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	3365250367	
Pour plus d'information, communiquer avec le responsable du projet ou visiter le site Internet : <ul style="list-style-type: none"> http://www.invenergyllc.com/ 		

2 Consultant mandaté par l'initiateur du projet

Nom :	PESCA Environnement	
Adresse :	895, boulevard Perron ----- Carleton-sur-Mer (Québec) ----- G0C 1J0	
Téléphone :	418 364-3139 et 1 888 364-3139	
Télécopieur :	418 364-3199	
Courriel :	mcastonguay@pescaenvironnement.com	
Responsable du projet :	Marjolaine Castonguay , biologiste, M. Sc. Directrice de l'étude d'impact	

3 Titre du projet

Parc éolien Des Moulins Phase 2

4 Objectifs et justification du projet

Énergie éolienne Des Moulins S.E.C., société appartenant à Invenergy Wind Canada Development ULC (ci-après l'« initiateur »), projette la construction et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance maximale de 21 MW.

À la suite de l'acquisition, en mai 2011, du parc éolien Des Moulins de 156,0 MW développé par 3Ci énergie éolienne, Invenergy Wind Canada (Invenergy) prévoit conserver une puissance installée du projet modifié Des Moulins de 135,7 MW sur le territoire de la Ville de Thetford Mines ainsi que des Municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jean-de-Brébeuf. Une puissance installée de 21 MW, soit 7 éoliennes de 3 MW chacune, sera réalisée sur le territoire du parc éolien Le Plateau dans la MRC d'Avignon. Ce nouveau projet de parc éolien, Des Moulins 2, a été accueilli favorablement par Hydro-Québec Distribution.

Le projet initial des Moulins de 78 éoliennes totalisant une puissance de 156,0 MW devait commencer sa livraison d'électricité en décembre 2011. Le parc éolien Des Moulins, dont l'exploitation commerciale est maintenant prévue pour l'été 2013, conservera 135,7 MW. Le décret 857-2010 concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation à Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. a été émis le 20 octobre 2010 et une demande de modification de décret a été adressée en juillet 2011 à cet effet.

Le parc éolien Des Moulins Phase 2 a été créé en raison de l'installation de 7 éoliennes de 3 MW chacune sur le site du parc éolien Le Plateau, projet éolien développé par Centre d'énergie éolienne Le Plateau, propriété d'Invenergy Wind Canada Development ULC et actuellement en construction dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La qualité du gisement éolien du territoire visé par ce développement et le partenariat avec la communauté permettent d'envisager la réussite de ce projet tant sur le plan économique, par ses retombées pour la communauté, que sur le plan technique, et ce, tout en respectant les composantes environnementales du milieu.

Le parc éolien Des Moulins Phase 2 se greffera au parc éolien Le Plateau (138,6 MW) actuellement en construction et dont la mise en service est prévue en décembre 2011. Les activités de construction du parc éolien Des Moulins Phase 2 devraient débuter à l'automne 2012, la mise en service commerciale étant prévue à l'automne 2013.

5 Localisation du projet

L'annexe A contient une carte présentant la localisation du projet situé sur le territoire non organisé Ruisseau-Ferguson, dans la MRC d'Avignon. Le domaine du parc éolien Des Moulins Phase 2 est entièrement compris dans le domaine du parc éolien Le Plateau actuellement en construction.

6 Propriété des terrains

Le domaine du parc éolien Des Moulins Phase 2, qui couvre 5 502 ha, est entièrement situé en territoire public, sans subdivision de lots. L'ensemble de la superficie requise pour le parc éolien Des Moulins Phase 2 est compris dans un secteur ayant fait l'objet d'une réserve de superficie octroyée à Centre d'énergie éolienne Le Plateau SRI, filiale d'Invenergy Wind Canada, pour la réalisation du parc éolien Le Plateau.

7 Description du projet et de ses variantes

Le projet prévoit l'implantation d'un parc éolien d'une puissance de 21 MW, lequel vise une exploitation optimale du potentiel éolien du secteur. Les infrastructures et les équipements du projet incluent, à ce stade de développement, 7 éoliennes de 3 MW chacune, des chemins d'accès et un réseau collecteur souterrain. Le projet maximise l'utilisation des infrastructures prévues dans le contexte du projet éolien Le Plateau. Le réseau collecteur et le point de raccordement du projet de parc éolien Des Moulins Phase 2 seront jumelés aux infrastructures du parc éolien Le Plateau (annexe A).

Le projet se divise en trois phases : construction, exploitation et démantèlement.

7.1 Phase construction

Les activités de la phase construction du parc éolien comprennent :

- la mobilisation du chantier;
- le transport des composantes;
- le déboisement et le surfaçage des aires de travail;
- la construction et l'amélioration des chemins d'accès;
- la construction des fondations;
- l'érection des éoliennes;
- l'installation du réseau collecteur;
- la remise en état des aires de travail.

Le parc éolien est entièrement situé en territoire forestier. L'initiateur s'assurera d'harmoniser le déboisement et les autres activités de construction avec les usages actuels du territoire.

Les éoliennes, fabriquées par Enercon, seront installées sur des fondations de béton, dont le type variera selon la nature du sol. Les différentes composantes des éoliennes (tours, pales, nacelles,) seront installées à l'aide de grues. L'initiateur assurera une surveillance environnementale tout au long des activités de la phase construction afin de respecter les règlements et normes en vigueur, de même que les mesures spécifiées dans l'étude d'impact sur l'environnement, le décret et les permis de construction.

7.2 Phase exploitation

Les activités de la phase exploitation visent à assurer le bon fonctionnement du parc éolien grâce à un système de contrôle centralisé et à l'entretien adéquat et régulier des équipements et infrastructures du projet.

Les activités de la phase exploitation du parc éolien comprennent entre autres :

- la présence et le fonctionnement des équipements;
- le transport et la circulation pour la surveillance, l'entretien préventif et les réparations des équipements, si nécessaire;
- l'entretien du site.

7.3 Phase de démantèlement

À la fin de la phase d'exploitation du parc éolien, certains équipements du parc seront démantelés. Les matériaux seront retirés du site, puis récupérés ou recyclés si possible, ou ils seront acheminés à un site d'enfouissement ou de dépôt autorisé. Le démantèlement et la restauration du site seront effectués dans le respect des lois et règlements en vigueur.

8 Composantes du milieu et principales contraintes liées à la réalisation du projet

La configuration du projet tient compte des composantes du milieu déjà identifiées lors des études préliminaires et lors des démarches effectuées auprès des intervenants du milieu entre autres pour le parc éolien Le Plateau, actuellement en construction. Les données d'inventaires recueillies dans le contexte de ce projet seront intégrées au portrait du milieu lorsqu'elles seront pertinentes. Une étude d'impact sera présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), conformément à la directive qui sera émise, et comprendra une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent la zone d'étude.

Le relief du terrain où sera implanté le parc est escarpé et constitué de plusieurs crêtes qui forment des vallées encaissées où coulent la majorité des cours d'eau permanents du territoire. Ces vallées et ces crêtes sont majoritairement orientées est-ouest. Dans la mesure du possible, les éoliennes seront érigées sur des crêtes et des monts afin d'optimiser la ressource éolienne.

Plusieurs ravages d'originaux ont été répertoriés dans le domaine du parc lors d'un inventaire réalisé à l'hiver 2000, mais aucune aire de confinement du cerf de Virginie n'a été observée. La chasse est pratiquée dans le secteur et plusieurs espèces fauniques y sont potentiellement présentes. Il en va de même pour les espèces de poissons, comme l'omble de fontaine, qui sont potentiellement présentes dans les cours d'eau qui traversent le domaine du parc éolien. Les érablières à potentiel acéricole occupent une superficie totale de 513 ha dans le domaine du parc éolien.

Les bâtiments présents dans le domaine du parc éolien sont principalement des camps de chasse et des chalets. Selon les dernières données du gouvernement du Québec, on dénombre onze baux à l'intérieur des limites du parc.

Le promoteur s'engage également à respecter le *Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes* sur le territoire de la MRC d'Avignon ainsi que l'ensemble des lois, règlements et normes qui s'appliquent au territoire public. Le domaine du parc éolien est situé sur un « territoire compatible » selon le *Plan régional de développement du territoire public – Volet éolien – Gaspésie et MRC de Matane*.

9 Principaux impacts appréhendés

L'étude d'impact présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les diverses composantes des milieux physique, biologique et humain. Des mesures d'atténuation seront proposées pour réduire ou éliminer ces impacts, lorsque c'est possible.

L'évaluation traitera des impacts potentiels sur les sols, les peuplements forestiers, les cours d'eau et les habitats fauniques. Les impacts potentiels sur la faune, entre autres ceux sur les oiseaux et les chauves-souris, seront discutés. Après consultation auprès du responsable régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, des inventaires fauniques seront effectués dans le but de valider la compatibilité du site avec la construction d'un parc éolien.

Les impacts potentiels sur les activités de villégiature, de chasse et de pêche, en lien avec le transport et la circulation sur le territoire, seront évalués. Les impacts sonores potentiels seront également évalués, notamment en fonction des résultats des évaluations du climat sonore avant projet. Les critères recommandés par le MDDEP seront respectés. Les impacts anticipés sur le paysage feront l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature et des municipalités environnantes. Des photomontages seront réalisés afin d'évaluer l'impact à partir de différents sites.

Des impacts positifs sont prévus sur l'économie locale grâce à la création de plusieurs emplois et aux retombées économiques indirectes de la construction et de l'exploitation du parc éolien.

10 Calendrier de réalisation du projet

Selon l'échéancier prévu pour la réalisation du projet, certains travaux de préparation du site comme le déboisement, la construction des chemins d'accès ou le coulage des fondations de béton des éoliennes pourraient commencer à l'automne 2012. Quant à la mise en service du parc éolien, elle est prévue pour l'automne 2013.

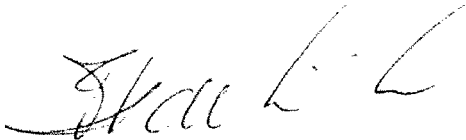
11 Phases ultérieures et projets connexes

L'initiateur ne prévoit aucune phase ultérieure ni aucun agrandissement au présent projet.

12 Modalités de consultation publique

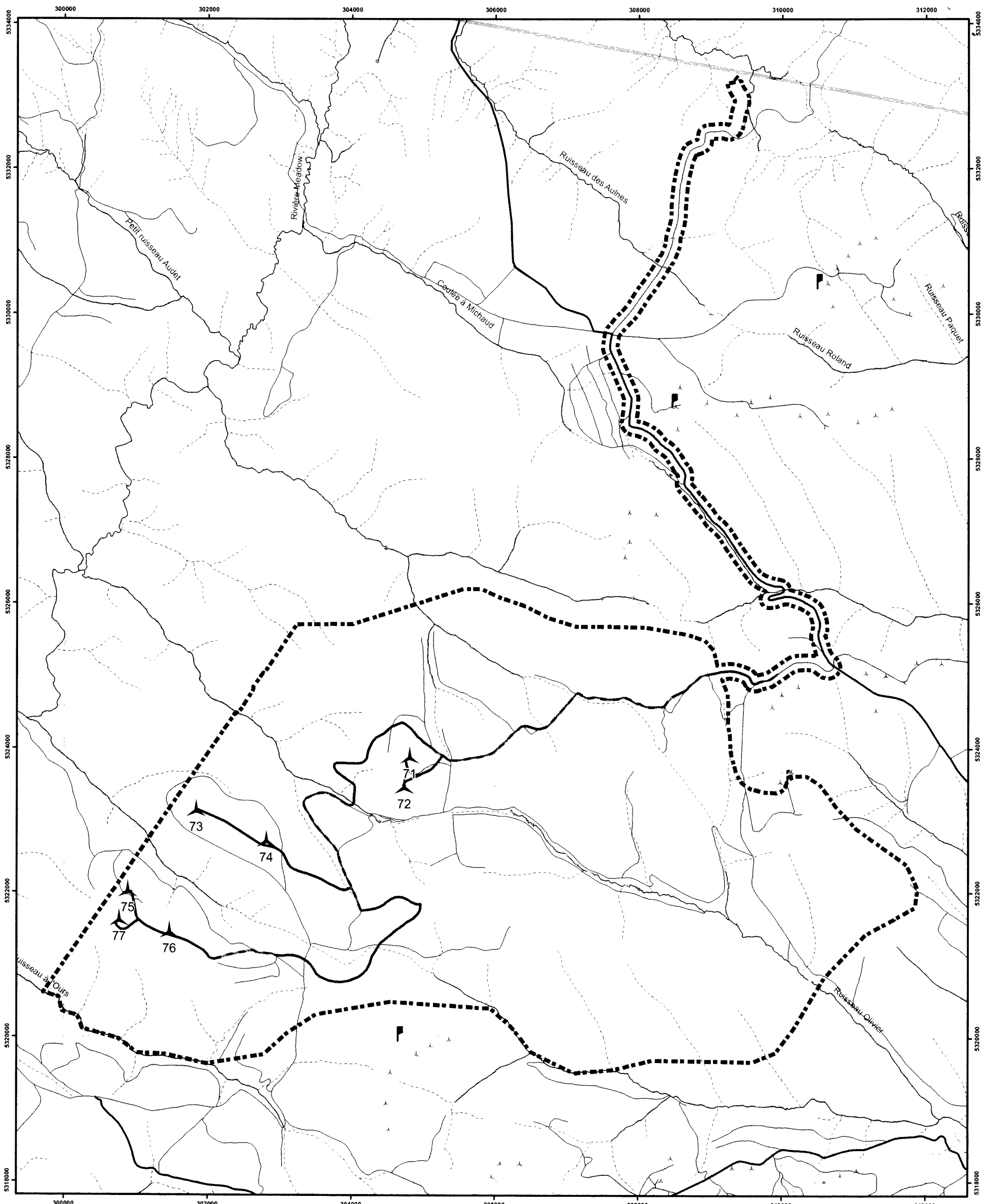
Des rencontres et des discussions ont eu lieu à plusieurs reprises avec les représentants municipaux afin de les informer du projet. L'initiateur a commencé les activités de consultation publique dans le contexte du développement du parc éolien Le Plateau (journée portes ouvertes et rencontres d'information). Les commentaires reçus lors de ces consultations sont très positifs et seront pris en considération lors de la réalisation du projet, lorsque possible, afin d'assurer son intégration harmonieuse au milieu récepteur.

Je certifie qu'à ma connaissance tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts en date du 24 octobre 2011.



Signé le 24 octobre 2011 par Frits de Kiewit
Directeur développements d'affaires

Annexe A Localisation du projet



Énergie éolienne Des Moulins S.E.C.

Parc éolien Des Moulins Phase 2

- Éolienne (DM2 - 20111011)
- Chemin existant à améliorer*
- Nouveau chemin à construire*
- Domaine du parc éolien
- Éolienne
- Chemin d'accès
- Poste de raccordement
- Mât de mesure de vent existant
- Route non pavée
- Route forestière primaire
- Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau (équid. 10 m)
- Cours d'eau intermittent
- Cours d'eau permanent
- Plan d'eau

Parc éolien Le Plateau

- Éolienne
- Chemin d'accès
- Poste de raccordement
- Mât de mesure de vent existant

Parc éolien Des Moulins Phase 2

N

1:50 000

0 500 1 000 2 000 mètres



Date : 24 octobre 2011 N/Réf. : 10100030-AV3

Projection : MTM 6, NAD1983
Sources : © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2011.
Base de données topographiques du Québec (BDTQ).
Énergie éolienne Le Plateau S.E.C.

Annexe A

Localisation du projet

*Réseau collecteur enfoui dans l'emprise des chemins du parc éolien